



Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi

~ CAFOB ~

B.P. 561 Bujumbura * Tél. : 22217758 * 22218409 * E-mail cafob.cafob1@yahoo.fr www.cafobburundi.org

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ANIMATRICES EN MATIERE DES DROITS FONDAMENTAUX, DE LOBBYING ET PLAIDOYER AINSI QUE LES TECHNIQUES DE RESOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS

I. Introduction : Présentation du CAFOB

Le Collectif des Associations et ONGs féminines du Burundi (CAFOB) est une Association sans but lucratif. Il a été créé le 8 Février 1994 sur l'initiative de sept (7) associations féminines et avec la facilitation du Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale « CECI ». Il a été agréé le 20 Janvier 1997 par l'ordonnance ministérielle n° 530/044 du Ministère de l'intérieur et de la Sécurité Publique.

Sa **vision** est : « *Un Burundi paisible et prospère qui respecte les droits de la personne humaine et où la femme a les mêmes chances que l'homme et décident ensemble pour le futur* ».

Sa **mission** consiste à renforcer les capacités opérationnelles des Associations et ONGs féminines membres afin qu'elles soient des interlocutrices efficaces en matière de paix, de genre et de développement et toutes autres questions concernant la femme.

II. Contexte et justification

Tout citoyen d'un Etat a des droits et devoirs qui lui sont reconnus par les textes juridiques qui sont destinés à lui garantir sa pleine et égale participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle de son pays.

La dignité humaine repose sur le respect des droits humains, mais aussi des principes de démocratie, d'équité, de non-discrimination mondialement reconnus à travers la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme signée par les Etats membres de l'ONU en 1948. Ces droits et principes ont été intégrés dans les textes juridiques régionaux et nationaux.

↑

Dans la législation burundaise, on trouve un engagement ferme à les respecter¹. Plus loin encore, en son article 13, la constitution burundaise consacre l'égalité de tous les burundais devant la loi « ...tous les citoyens jouissent des mêmes droits et ont droit à la même protection. Aucun burundais ne sera exclu de la vie sociale, économique, politique de la nation du fait de sa race, de sa langue, de sa religion, de son sexe ou de son origine ethnique». Quant à l'article 14, il stipule que « tous les Burundais ont le droit de vivre au Burundi dans la paix et la sécurité. Ils doivent vivre ensemble dans l'harmonie, tout en respectant la dignité humaine et en tolérant les différences ».

Malgré ces bonnes dispositions légales, on relève ici et là des cas de violation de ces droits par des citoyens. Pour n'en citer que quelques-uns, il y a les violences basées sur le genre, des tueries pour cause des conflits fonciers, de sorcellerie, etc...

A travers le projet « **Renforcement de l'implication des femmes et des hommes dans la promotion des droits fondamentaux pour une meilleure cohésion sociale, Phase II**», le CAFOB voudrait que les capacités des femmes leaders et des hommes d'influence dans la communauté à la base soient renforcées pour qu'ils agissent ensemble pour une bonne cohésion sociale.

Les femmes et les hommes dont les capacités seront renforcées en matière notamment de promotion des droits fondamentaux, de lobbying et plaidoyer ainsi qu'en techniques de résolution pacifique des conflits vont jouer le rôle d'observateurs et de médiateurs dans les conflits sociaux sans distinction de groupes (enfants, personnes vulnérables, jeunes, femmes et filles...). Ils vont ainsi contribuer, à travers les activités de lobbying et plaidoyer, à ce que chaque catégorie de personnes soit au centre des préoccupations de l'administration.

C'est dans ce cadre que le CAFOB cherche à recruter un Consultant qui sera chargé de renforcer les capacités des animatrices qui seront chargées d'animer les séances de formation des bénéficiaires. :

III. Objectif global du projet

Amener les femmes et les hommes du milieu rural à participer au même pied d'égalité aux activités de résolution pacifique des conflits sociaux et de promotion de la cohésion sociale.

Objectif de la consultance :

- Renforcer les connaissances des animatrices en matière des droits humains, de lobbying et plaidoyer ;
- Renforcer les connaissances des animatrices en techniques de résolution pacifiques des conflits.

X

¹cfr le préambule de la Constitution de 2018, pge3

Résultats attendus de la consultance

- A la fin de la consultance, les animatrices auront acquis des connaissances suffisantes leur permettant de former à leur tour les femmes leaders et les hommes d'influence dans la communauté en matière des droits fondamentaux, de lobbying et plaidoyer ;
- Elles auront également intériorisé les techniques de résolution pacifique des conflits sociaux ;

IV. Tâches du Consultant :

Le Consultant a pour tâches de:

- Dispenser en **KIRUNDI** une formation des formateurs à l'endroit des animatrices du CAFOB pendant **4 jours à Bujumbura** en matière des droits humains, de lobbying et plaidoyer ainsi que les techniques de résolution pacifique des conflits.
- Confectionner et présenter aux animatrices une démarche méthodologique de formation des adultes en matière des droits fondamentaux, de lobbying et plaidoyer ainsi que de résolution pacifique des conflits.
- Produire **en français** et transmettre à la Coordination du CAFOB, le rapport de l'atelier de formation des animatrices.

V. Profil du Candidat ou de la candidate

- Avoir au moins un Diplôme de Licence en droit ou en sciences sociales ;
- Justifier d'une expérience pertinente (**prouvée par au moins 5 attestations de services rendus**) en matière de formation des formateurs dans le domaine des droits humains, de lobbying et plaidoyer ;
- Avoir une expérience pertinente (**prouvée par au moins 2 attestations de services rendus**) en matière de formation en techniques de résolution pacifique des conflits.
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine du droit et être familier avec les textes juridiques burundais relatifs aux droits de la personne humaine en général et de la femme en particulier ;
- Maîtriser la langue nationale (oral et écrit)
- Bonne maîtrise du français tant à l'oral qu'à l'écrit

VI. Durée de la consultance

La durée de la Consultance est de **5 jours** dont **4** sont consacrés à la formation et **1 jour** de production du rapport de formation.

N.B. Le CAFOB dispose du module de formation en la matière qu'il va mettre à la disposition du formateur.

Y

VII. Composition du dossier

- Une lettre de motivation adressée à Madame la Représentante Légale du CAFOB ;
- Un CV détaillé, actualisé et signé ;
- Une copie du diplôme certifiée conforme à l'original ;
- Des attestations de services rendus, **uniquement** dans le domaine de formation des formateurs en droits humains, en lobbying et plaidoyer et en techniques de résolution pacifique des conflits ;
- Des offres technique et financière élaborées séparément.

VIII. Dispositions finales

Les dossiers de candidature sous pli fermé portant mention « Recrutement d'un Consultant chargé de dispenser une formation des formateurs en matière des Droits humains, de lobbying et de Plaidoyer » doivent être déposés au bureau du CAFOB, sis à Bujumbura, avenue de la mission n°33 pendant les heures ouvrables (de 8h00 à 16h00).

La date limite de dépôt des Candidatures est fixée à **Mercredi le 15 / 7 /2020 à 16h00**.

Le candidat retenu sera notifié par écrit et contacté par téléphone pour signer le contrat.

Les termes de référence sont affichés à l'entrée du bureau du CAFOB sis Mairie de Bujumbura, commune Mukaza, centre-ville, avenue de la mission n°33 et publiés sur le site web du CAFOB, www.cafobburundi.org et sont disponibles au bureau du CAFOB.

Fait à Bujumbura, le .../6/2020

Espérance N. JEMBAZI
Représentante Légale du CAFOB

